

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 22 JUIN 2022 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

22/028/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Octroi d'une aide financière aux Centres Sociaux qui ont consenti à ouvrir en période estivale, plus particulièrement durant le mois d'août 2022.

22-38245-DAS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Convention Cadre des Centres Sociaux (CCCS) qui a été renouvelée pour la période 2018/2021 et adoptée par délibération n°17/2383/ECSS du 11 décembre 2017 et prolongée jusqu'en 2022 par délibération n°21/0291/VDV du 21 mai 2021, prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, ainsi que la part de chacune des collectivités et institutions signataires : Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et 10 communes dont la Ville de Marseille.

L'objet du présent rapport est d'autoriser, en faveur de certains centres sociaux, le versement de subventions qui viennent compléter le financement d'Animation Globale et de Coordination prévu par la CCCS.

Ces Centres Sociaux ont consenti à prolonger leur ouverture au mois d'août 2022 afin de mieux répondre à la demande sociale des habitants de leur territoire et aux besoins d'activités récréatives et socio-éducatives des jeunes publics qui ne partent pas en vacances l'été, tout en maintenant également la fonction d'accueil du Centre Social en direction de tous les habitants.

Il convient de rappeler que l'année dernière certains partenaires de la CCCS (Etat, CAF, Conseil Départemental et Ville de Marseille) avaient conduit une expérimentation à la demande de la Ville de Marseille en répondant favorablement aux demandes de subventions de 10 Centres Sociaux, afin que ces derniers puissent ouvrir au mois d'août et proposer des activités sur leur zone de vie sociale ou à l'extérieur.

Cette expérimentation répondant à un réel besoin sur les territoires et s'étant avérée fructueuse, les partenaires ont souhaité la renouveler pour l'été 2022. Ainsi en mars dernier, une réunion en présence de tous les Centres Sociaux intervenant sur le territoire communal a été organisée à l'initiative de la Ville de Marseille et a permis à 18 Centres Sociaux de formaliser des propositions avec des programmes d'activités.

C'est la raison pour laquelle cette année encore, l'Etat, la CAF, le Conseil Départemental et la Ville de Marseille se sont accordés pour financer ces demandes de subventions. Afin de faciliter le dépôt des dossiers des Centres Sociaux volontaires, les 4 partenaires financeurs se sont répartis les demandes effectuées par les porteurs de projets.

A la suite d'une instruction technique commune, il a été décidé de soumettre à la validation des instances décisionnelles respectives les demandes des Centres Sociaux.

En conséquence, la Ville de Marseille propose de financer les équipements sociaux suivants de notre secteur :

- Centre Social de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet (géré par le Centre de Culture Ouvrière) : 4 600 Euros (quatre mille six cents Euros)
- Le Centre Social Air Bel : 13 000 Euros (treize mille Euros)

Le montant total de la dépense s'élève à 106 534 Euros (cent six mille cinq cent trente-quatre Euros) dont 17 600 Euros (dix-sept mille six cents Euros) pour les centres sociaux de notre secteur. Cette somme vient en sus du montant total des subventions attribuées aux centres sociaux et à l'Espace de Vie Sociale à Noailles, sur le budget 2022, au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, à savoir 2 121 784 Euros (deux millions cent vingt-et-un mille sept cent quatre-vingt-quatre Euros) accordées par les délibérations n°21/0947/AGE du 17 décembre 2021 et n°22/0094/VDV du 8 avril 2022.

L'octroi de participations financières aux équipements sociaux ayant déjà fait l'objet d'une convention avec la Ville, impose de modifier ces conventions au moyen des avenants ci-joints.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est autorisé le versement de subventions complémentaires aux Centres Sociaux suivants à valoir sur le budget 2022 :

N° Tiers	Progos	Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Convention	Montant annuel AGC	3ème répartition CM du 24/06/22	Aide financière pour ouverture estivale 2022 CM du 24/06/22	Total Année 2022
4453	00009301	Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet	Chemin du Mouton 13011 Marseille	22/80087	73 686	12 000	4 600	90 286
8263	00009316	Association des Equipements Collectifs (AEC)	Air Bel	36 bis rue de la Pinède 13011 Marseille	22/80101	58 771	13 000	13 000	84 771
TOTAL						132 457	25 000	17 600	175 057

ARTICLE 2 Sont approuvés les avenants ci-annexés, conclus avec les associations listées dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces avenants.

ARTICLE 3 La dépense, soit 106 534 Euros (cent six mille cinq cent trente-quatre Euros) dont 17 600 Euros (dix-sept mille six cents Euros) pour les centres sociaux de notre secteur sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2022, nature 6574.2 - fonction 524 – service 21502 - action 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**